



Communiqué Fédération Nationale des Mourides de France N°10042020



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

France le 10 Avril 2020

Objet : Dénonciation et inquiétude face à la décision du gouvernement Sénégalais de suspendre temporairement le rapatriement de corps des Sénégalais décédés à l'étranger.

Suite à l'allocution du Ministre de la Santé du Sénégal et du Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur interdisant tout rapatriement des compatriotes décédés à l'étranger dans le contexte du COVID-19, **la Fédération Nationale des Mourides de France dénonce avec toutes ses forces la décision disproportionnée de notre gouvernement.**

Sous prétexte de ne pas prendre de risques quant aux conditions de transfert des dépouilles mortelles, le Ministre de la Santé du Sénégal demande une fermeture des frontières à ses fils décédés à l'étranger.

C'est triste et très dur à accepter par les Mourides de France car le vœu avoué ou secret de chaque mouride est de reposer en paix auprès des siens.

Notre grande inquiétude n'est pas la mort mais d'être enterré hors du Sénégal sans respect de nos rites funéraires. Mais aussi de voir des familles de compatriotes, en plus de la douleur de perdre un fils, d'être dans l'impossibilité de faire le deuil d'un corps qu'ils ne verront jamais.

L'unique besoin que nous formulons à notre gouvernement dans ce contexte de crise sanitaire, est de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour permettre à tout compatriote décédé de retourner et reposer dans son Sénégal natal.

Nous sommes très responsables et nous ne voulons en aucun cas participer de près ou de loin à une diffusion de cette maladie qui ne connaît ni frontières, ni statut social.

Nous ne demandons pas une aide financière, mais plutôt une aide administrative pour assurer le protocole de rapatriement de corps vers le Sénégal conformément aux mesures sanitaires. Pour cela nous sommes prêts à aider et accompagner l'Etat du Sénégal dans ce sens. En lieu et place d'une interdiction, donnez-nous les prérequis à respecter et que nous nous fassions accompagner par nos autorités de représentation diplomatique (consulat, ambassade, député des Sénégalais de l'extérieur...).

Vous pouvez être exigeants avec tout le monde sur les conditions de transfert de corps à juste titre. Par contre exigence ne rime pas nécessairement avec interdiction.

Pour terminer, le devoir de l'Etat est de protéger l'ensemble de ses citoyens. Cette décision ne fait que s'ajouter à la stigmatisation de la diaspora face à une maladie qu'elle découvre et suit l'évolution comme tout le monde.

**Fédération Nationale des Mourides de France
Association N° W691085891**

Email : coordonnateur@toubafrance.fr



Inutile de rappeler le poids économique des mourides de la diaspora qui soutiennent leurs familles et proches au prix de beaucoup de sacrifices.

Nous sommes des acteurs de développement économique et contribuons fortement à la croissance du Sénégal avec des milliards injectés dans l'économie réelle.

Tous les Dahiras sont actuellement mobilisés sur toute la France pour aider les concitoyens face à la vulnérabilité économique et sociale que vient semer le Covid-19. Les décisions prises n'altéreront en rien notre mobilisation pour aider nos compatriotes, nos familles et proches au Sénégal.

Nous avons besoin d'attention et de soutien administratif dans ces moments difficiles.

En espérant que ce cri de cœur des Mourides de France fasse écho auprès de nos dirigeants pour, revoir, dans les plus brefs délais, le protocole de rapatriement de corps vers le Sénégal.

Que Dieu préserve tous les musulmans et musulmanes, fasse descendre sa miséricorde sur notre Sénégal, nos pays d'accueil, le monde entier et nous donne la force d'accepter son DECRET.

Le Président



**Fédération Nationale des Mourides de France
Association N° W691085891**

Email : coordonnateur@toubafrance.fr